

## Y a-t-il plus de pauvreté au Québec qu'au Canada?

Sami Bibi et Jean-Yves Duclos

Volume 86, numéro 3, septembre 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003525ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003525ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bibi, S. & Duclos, J.-Y. (2010). Y a-t-il plus de pauvreté au Québec qu'au Canada? *L'Actualité économique*, 86(3), 277–318. <https://doi.org/10.7202/1003525ar>

Résumé de l'article

Nous analysons l'évolution de la pauvreté au Québec et au Canada de 1996 à 2005 ainsi que les effets des principaux impôts et transferts aux particuliers sur cette pauvreté. Cette analyse complète les évaluations habituelles de la pauvreté faites par Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. Des tests de robustesse sont effectués pour traiter du problème important du choix du seuil et de l'indice de pauvreté. Les résultats montrent que le classement des provinces canadiennes en termes de pauvreté absolue et relative dépend du seuil et de l'indice de pauvreté retenus. Nos méthodes préférées d'évaluation et de comparaison de la pauvreté indiquent que le Québec n'affiche en général pas plus de pauvreté absolue ou relative que les autres provinces, et que la pauvreté au Québec est statistiquement et robustement inférieure à celle de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du reste du Canada.

## Y A-T-IL PLUS DE PAUVRETÉ AU QUÉBEC QU'AU CANADA?\*

Sami BIBI

*CIRPÉE*

*Université Laval*

sbibi@ecn.ulaval.ca

Jean-Yves DUCLOS

*Département d'économie*

*CIRPÉE*

*Université Laval*

jyves@ecn.ulaval.ca

**RÉSUMÉ** – Nous analysons l'évolution de la pauvreté au Québec et au Canada de 1996 à 2005 ainsi que les effets des principaux impôts et transferts aux particuliers sur cette pauvreté. Cette analyse complète les évaluations habituelles de la pauvreté faites par Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. Des tests de robustesse sont effectués pour traiter du problème important du choix du seuil et de l'indice de pauvreté. Les résultats montrent que le classement des provinces canadiennes en termes de pauvreté absolue et relative dépend du seuil et de l'indice de pauvreté retenus. Nos méthodes préférées d'évaluation et de comparaison de la pauvreté indiquent que le Québec n'affiche en général pas plus de pauvreté absolue ou relative que les autres provinces, et que la pauvreté au Québec est statistiquement et robustement inférieure à celle de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du reste du Canada.

**ABSTRACT** – We analyze the evolution of poverty in Quebec and in Canada from 1996 to 2005 and the effects of major elements of the personal tax and transfer system on poverty. This analysis complements the usual estimates of poverty made by Statistics Canada, l'Institut de la Statistique du Québec and the ministère de l'Emploi et de la Solidarité

---

\* Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon. Sans engager leur responsabilité, nous remercions également François Blais, Bernard Fortin, Guy Lacroix et Simon Langlois pour leurs commentaires et suggestions utiles.

sociale. Robustness tests are conducted to address the important problem of the choice of the poverty line and of the poverty index. The results show that the ranking of provinces in terms of absolute and relative poverty depends on both the line and the index chosen. Our preferred methods of evaluation and comparison of poverty indicate that Quebec does not usually show more absolute and relative poverty than other provinces, and that poverty in Quebec is robustly and statistically lower than in British Columbia, Ontario and the rest of Canada.

## INTRODUCTION

La pauvreté au Québec et au Canada préoccupe la population en général et les décideurs en particulier. Mesurer la pauvreté pose toutefois plusieurs problèmes conceptuels et méthodologiques importants. À titre d'exemple, 14 % de la population québécoise était pauvre en 2005 si on utilisait un indice relatif de la pauvreté basé sur un seuil de pauvreté correspondant à la moitié du revenu médian. Par contre, seulement 8,1 % de la population québécoise était pauvre si on utilisait un indice absolu de la pauvreté basé sur un seuil de pauvreté correspondant à la valeur du panier de consommation de référence récemment proposé par le gouvernement canadien. Il s'agit là d'un écart significatif de pourcentages.

Tous les indices ne varient pas de la même manière à travers le temps et l'espace. Or, les différences de pauvreté et de niveau de vie ces dernières décennies et entre les provinces canadiennes sont cruciales pour mesurer les effets des variations dans les politiques publiques et des changements dans l'environnement économique sur le niveau de vie de la population. Ces différences sont aussi importantes pour fixer adéquatement le niveau des prestations sociales attribuées aux différents groupes sociodémographiques, ainsi que pour établir le niveau des transferts intergouvernementaux et interrégionaux.

Dans cet article, nous tâchons de répondre aux questions suivantes. La comparaison de la pauvreté entre les provinces canadiennes dépend-elle du choix d'un indice absolu ou relatif, ou d'une manière particulière de calculer le coût de la vie? Avec un indice relatif, importe-t-il que la proportion du revenu médian employée pour calculer le seuil de pauvreté soit précisément la moitié? Doit-on limiter l'indice de pauvreté au pourcentage de la population jugée « pauvre » ou prendre aussi en compte l'intensité de la pauvreté?

Les analyses de l'évolution de la pauvreté au Québec et au Canada abondent. Pendakur (2001) trace l'évolution de la pauvreté absolue au Canada entre 1969 et 1998 en privilégiant la comparaison des niveaux de consommation plutôt que celle des revenus. Sarlo (2008) ajoute les données de 1999 à 2005 et teste la sensibilité de ses résultats au choix d'une échelle d'équivalence permettant de comparer le niveau de vie de ménages dont la composition et la taille ne sont pas identiques. Milligan (2008) étudie l'évolution de la pauvreté relative des personnes âgées entre 1973 et 2003. Chen (2007) utilise des seuils de pauvreté absolus et relatifs et l'approche de dominance stochastique pour comparer les niveaux de pauvreté prévalant dans les différentes provinces canadiennes en 2000.

Notre travail s'inscrit dans cette littérature. Il se distingue par les contributions méthodologiques suivantes.

1. Nous rapportons et appliquons des corrections à certaines faiblesses méthodologiques de la mesure du faible revenu traditionnellement employée par Statistique Canada. Cela inclut l'usage systématique d'échelles d'équivalence pour comparer les niveaux de vie d'individus vivant dans des familles de taille et de composition différente ainsi que le choix d'un seuil commun de faible revenu pour comparer la pauvreté avant et après impôts. Cela permet de mesurer la pauvreté de manière plus cohérente au sein de ce cadre traditionnel;
2. Nous vérifions systématiquement si les différences spatiales et temporelles de la pauvreté observées au Canada sont statistiquement significatives. Encore aujourd'hui, plusieurs des comparaisons de pauvreté rapportées dans la littérature ne sont pas soumises à des tests de précision statistique;
3. Nous effectuons des tests de dominance stochastique pour établir si les différences observées de pauvreté entre le Québec et les autres provinces canadiennes dépendent d'erreurs d'échantillonnage et du choix de l'indice et du seuil de pauvreté (qu'ils soient relatifs ou absolus).

En réponse à la question énoncée dans le titre, nous montrons que le classement du Québec en termes de pauvreté par rapport aux autres provinces dépend considérablement de la manière dont la pauvreté est mesurée. Avec un seuil de pauvreté relatif pancanadien, la pauvreté au Québec, conçue de manière relative, est généralement plus élevée que dans les autres provinces, quel que soit l'indicateur de niveau de vie retenu (avant ou après impôts et transferts). Lorsqu'un seuil de pauvreté relatif spécifique est attribué à chaque province, les différences de pauvreté entre elles apparaissent négligeables et le Québec ne fait plus aussi mauvaise figure. Le portrait comparatif change encore plus radicalement lorsque la pauvreté est mesurée de manière absolue en tenant compte des différences dans le coût de la vie. En effet, l'usage de la « mesure du panier de consommation » (MPC) (que nous préférons) fait apparaître le Québec comme l'une des provinces avec le moins de pauvreté absolue. Finalement, nous montrons que l'intensité de la pauvreté absolue est plus faible au Québec qu'en Ontario, qu'en Colombie-Britannique et qu'en moyenne au Canada. Ce classement demeure toutefois sensible au choix du seuil et de l'indice de pauvreté. Il y a donc lieu d'être à la fois prudent et transparent en interprétant les comparaisons interprovinciales de pauvreté.

La suite de l'article est organisée comme suit. Les sections 1.1 et 1.2 présentent les problèmes d'identification des individus pauvres et d'agrégation de la pauvreté individuelle qui appellent respectivement le choix d'un seuil de pauvreté et le choix d'un indice de pauvreté. La section 1.3 présente l'approche de la dominance stochastique qui fournit les conditions nécessaires et suffisantes pour que des comparaisons de pauvreté soient robustes au choix d'un intervalle de seuils et d'une classe d'indices de pauvreté. On y présente les outils qui nous permettent de

résoudre les problèmes d'agrégation de la pauvreté et d'identification des pauvres. La section 2 décrit brièvement les sources de données et les indicateurs de niveau de vie que nous avons utilisés. Elle présente aussi en détails les résultats d'analyse, basés sur les trois concepts de faible revenu utilisés par Statistique Canada pour traiter du problème de définition du seuil de pauvreté. La dernière section conclut et résume les résultats obtenus.

## 1. L'INDICE DE PAUVRETÉ

### 1.1 *Identification des pauvres et détermination du seuil de pauvreté*

Il y a pauvreté lorsqu'une partie de la population est incapable, selon les normes d'une société donnée, d'atteindre un niveau de vie considéré comme un minimum requis. Le problème d'identification est de déterminer à partir de quel niveau de vie on peut affirmer qu'un individu est pauvre. Ce sujet est controversé dans la littérature : plusieurs méthodes pour estimer la valeur du niveau de vie critique ont été proposées<sup>1</sup>. On peut regrouper ces méthodes selon qu'elles considèrent un seuil de pauvreté absolu ou relatif.

Un seuil de pauvreté absolu indique le niveau de revenu tout juste nécessaire pour subvenir à des besoins essentiels. La définition des *besoins essentiels* est sujette à controverse car tous n'évaluent pas de la même manière les besoins essentiels en matière de nourriture, d'habillement, de logement, de transport, de culture et de loisir. En outre, les besoins essentiels pour une société donnée ne sont pas figés dans le temps et l'espace, et il n'est pas clair si les besoins essentiels d'une société en 1990 sont les mêmes qu'en 2010.

Un seuil de pauvreté relatif rend compte d'une situation de privation relative qui évolue avec le niveau de vie représentatif d'une société. Le seuil de pauvreté est alors habituellement fixé comme une fraction de la moyenne ou de la médiane. Mais quelle fraction utiliser? Cette fraction doit-elle changer avec les distributions? La relativité d'un seuil de pauvreté peut aussi poser un problème sur le plan conceptuel. En effet, si le revenu réel de tous les individus diminue, mais que le revenu des pauvres baisse de façon moins importante que le revenu représentatif, qui dépend du revenu des individus qui ne sont pas pauvres, les indices de pauvreté (*Cf.* plus bas) basés sur un seuil relatif rapporteront une réduction de la pauvreté, alors que le niveau de vie absolu des pauvres chute. Selon Fields (1980), les indices de pauvreté basés sur de seuils relatifs reflètent davantage les inégalités de la distribution plutôt que la pauvreté<sup>2</sup>.

La littérature traitant du problème d'identification suggère que toute méthode d'identification des pauvres et d'estimation du seuil de pauvreté est en partie arbi-

---

1. Pour un exposé détaillé concernant les méthodes de détermination du seuil de pauvreté, voir Ravallion (1998).

2. Voir aussi Duclos et Makdissi (2004).

traire. Statistique Canada a ainsi toujours refusé d'établir un seuil de pauvreté officiel, se contentant de rapporter trois indicateurs de « faible revenu »<sup>3</sup> que nous utiliserons dans cet article, soit :

1. La mesure de faible revenu (MFR). La MFR est un seuil relatif fixé à 50 % du revenu familial médian canadien. Ce revenu familial est ajusté pour tenir compte de la taille et de la composition des familles, et le revenu médian est calculé en tenant compte de la taille de chaque famille. La MFR pour une personne seule correspond à 50 % de ce revenu médian. Pour les autres familles, elle correspond à ce montant multiplié par la taille équivalente de la famille. Pour le calcul de la taille équivalente, Statistique Canada attribue un poids de 1 au membre le plus âgé, de 0,4 à chaque autre membre âgé de 17 ans et plus, et de 0,3 à chaque enfant. Une famille composée de deux adultes et deux enfants est donc de taille  $1 + 0,4 + 2 \times 0,3 = 2$ . Au lieu de calculer la MFR sur une base pancanadienne, on peut aussi estimer une MFR spécifique à chacune des provinces (ce que nous faisons plus loin). Si les indices de pauvreté basés sur des seuils relatifs reflètent davantage les inégalités de la distribution plutôt que la pauvreté, une MFR spécifique à chaque province est plus appropriée qu'une MFR calculée sur une base pancanadienne;
2. Le seuil de faible revenu (SFR). Le SFR est basé sur le revenu des familles dont la part du budget consacrée aux biens *essentiels* (nourriture, vêtements et logement) dépasse de 20 points de pourcentage la part moyenne du budget consacrée à ces biens par les Canadiens. Ce seuil ne peut donc être tout à fait absolu. Lorsque l'amélioration générale du revenu entraîne une baisse de la part des biens essentiels, le seuil de pauvreté augmente, mais pas au même rythme que le revenu moyen comme dans le cas de la MFR. En 1992, la famille moyenne de taille 2 consacrait 43 % de son revenu après impôts aux biens essentiels. Le SFR après impôts correspond donc au revenu d'une famille qui consacre 63 % de son revenu après impôt aux biens essentiels. Statistique Canada calcule en fait plusieurs SFR, ajustés en fonction de 5 tailles différentes de région (région rurale, région urbaine de moins de 30 000 habitants, de 30 000 à 99 999, de 100 000 à 499 000, et de 500 000 habitants et plus). L'institution a calculé ces niveaux pour l'année 1992 et les actualise à chaque année pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation au Canada. Elle distingue enfin 7 tailles différentes de familles comptant de 1, 2, 3, ..., 6 personnes ou 7 personnes et plus. Le recours à cette catégorie résiduelle (familles comportant 7 personnes et plus) présume qu'il n'en coûte pas plus cher pour faire vivre une famille de 10, 12 ou 15 personnes une fois qu'elle en compte 7. Nous calculons plutôt ici, pour chaque famille, un SFR proportionnel à sa taille équivalente;

---

3. Pour les détails concernant la construction de ces mesures, voir Conseil national du bien-être social 2004, ISQ et MESS 2005, 2006, et Statistique Canada 2007.

3. La mesure du panier de consommation (MPC) : elle est basée sur le coût d'acquisition de biens considérés comme *essentiels* dans un panier composé de biens alimentaires, de vêtements, de transport, de logement et de télécommunication. Elle est calculée en fonction des différentes tailles de régions au sein de chaque province. Elle tient compte de la variation des prix entre les provinces ainsi qu'entre les régions d'une même province. On peut consulter la liste détaillée des biens qui composent la MPC dans Ressources Humaines et Développement Social Canada (2006). Cette liste montre, par exemple, que la différence principale entre les MPC du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique est due à la différence du coût du logement, qui est plus faible au Québec.

On peut calculer la MFR et le SFR à partir du revenu du marché ou du revenu disponible (avant ou après impôts). Le tableau 1 rapporte les valeurs de ces trois mesures en 2002. On observe, par exemple, que le SFR avant impôts dans les zones rurales était alors de 13 371 \$.

Nous nous servons de ces trois mesures pour étudier les caractéristiques des familles les plus démunies dans les différentes provinces canadiennes et pour estimer l'évolution de la pauvreté en général au Canada. Nous utilisons des MFR spécifiques à chaque province. Nous employons des méthodes de comparaisons robustes de la pauvreté, des méthodes qui limitent, au moins partiellement, le caractère arbitraire du choix d'un seuil de pauvreté plutôt qu'un autre.

### 1.2 Agrégation et indices de pauvreté

En agrégeant les données sur le revenu à travers les individus, on délaisse l'analyse de la distribution du niveau de vie individuel dans une population donnée pour élaborer un indice de pauvreté qui permettra de comparer la pauvreté à travers différentes populations.

Un indice de pauvreté est construit à partir des données sur le revenu. Soit  $H$  le nombre total de familles,  $n_h$  la taille de la famille  $h$ ,  $\eta_h$  la taille équivalente de la famille  $h$ ,  $w_h$  le poids d'échantillonnage (aussi appelé le coefficient d'extrapolation; il permet d'extrapoler l'échantillon à l'échelle de la population) de la famille  $h$ ,  $Y_h$  le revenu total (avant ou après impôts selon le cas) de la famille  $h$ ,  $y_h$  le revenu par adulte équivalent ( $y_h = \frac{Y_h}{\eta_h}$ ) de la famille  $h$ , et  $z$  un seuil de pauvreté

donné (pouvant être absolu ou relatif). L'indice de pauvreté le plus utilisé est le pourcentage de la population qui est pauvre, aussi connu sous le nom de *incidence de la pauvreté*. Il est donné par

$$P_0(z) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h I(y_h < z)}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} \quad (1)$$

où  $I$  est la fonction indicatrice (qui prend la valeur de 1 lorsque la condition entre parenthèses est vraie et 0 sinon). Cet indice est facile à estimer et à interpréter : le numérateur est une estimation de la taille de la population pauvre (c.-à-d. la population des familles qui vivent avec un niveau de revenu par adulte équivalent inférieur au seuil de pauvreté), alors que le dénominateur est une estimation de la taille de la population totale.

L'indice  $P_0$  ne tient toutefois pas compte de l'intensité de la pauvreté puisqu'il traite également tous les « pauvres », sans tenir compte de l'écart qui sépare leur revenu du seuil de pauvreté. On utilise généralement cet écart pour mesurer l'intensité individuelle de la pauvreté. La moyenne de ces écarts donne le *déficit moyen de pauvreté* (normalisé par le seuil  $z$ ) :

$$P_1(z) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right) I(y_h < z)}{\sum_{h=1}^H w_h n_h}. \quad (2)$$

Ces deux indices de pauvreté font partie de la classe des indices FGT proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984) et d'élément type donné par :

$$P_\alpha(z) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right)^\alpha I(y_h < z)}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} \quad (3)$$

où  $\alpha$  est un indicateur d'aversion à la pauvreté. Plus la valeur de  $\alpha$  est élevée, plus l'indice  $P_\alpha$  est sensible à la variation du niveau de vie des plus pauvres de la population pauvre. Lorsque  $\alpha = 0$ , l'indice FGT correspond à l'indice de la pauvreté donné en (0). Lorsque  $\alpha = 1$ , on obtient le déficit moyen de pauvreté  $P_1$ . Les indices FGT dont les valeurs de  $\alpha$  sont au moins égales à 1 respectent le principe de transfert de Pigou-Dalton, qui stipule que le transfert d'un dollar d'un pauvre à un plus pauvre diminue la pauvreté.

### 1.3 Robustesse des comparaisons de pauvreté et dominance stochastique

Y a-t-il plus de pauvreté au Québec qu'au Canada? Une telle comparaison dépend *a priori* du choix du seuil et de l'indice de pauvreté employés. Mais nous allons voir que, pour peu qu'on s'en tienne à des classes « acceptables » d'indices de pauvreté, il est possible d'effectuer des comparaisons significatives et non ambiguës qui ne dépendent pas du seuil de pauvreté retenu, en autant que celui-ci appartienne à un certain intervalle<sup>4</sup>.

Un indice de pauvreté est acceptable s'il respecte des critères normatifs qui correspondent à un ordre éthique (ou de robustesse) donné. Chaque ordre de

4. Voir Atkinson (1987), Foster et Shorrocks (1988), Duclos et Makdissi (2004), et Duclos et Araar (2005) pour les détails.

robustesse caractérise une classe d'indices de pauvreté. Plus l'ordre de robustesse est grand, plus contraignante est la structure normative imposée aux indices de pauvreté quant à la manière par laquelle ils classent des distributions de niveau de vie. La dominance selon un ordre éthique donné entraîne la dominance selon tous les ordres éthiques d'ordre supérieur puisque ces ordres supérieurs sont plus restrictifs. La réciproque n'est pas nécessairement vraie.

Les classes d'indices de pauvreté les plus étudiées correspondent aux deux premiers ordres de dominance. Pour qu'un indice de pauvreté appartienne à la classe de premier ordre, il faut qu'il soit (faiblement) décroissant par rapport au revenu. Cela inclut les indices bien connus de Watts (1968), de Sen (1976), et de Clark, Hemming, and Ulph (1981). Une condition nécessaire et suffisante pour que, lors du passage de la distribution  $A$  à la distribution  $B$ , il y ait une diminution de la pauvreté telle que mesurée par *n'importe quel* indice de la classe de premier ordre et pour tout seuil de pauvreté appartenant à l'intervalle  $[0, z^+]$  est que

$$P_0^A(z) \leq P_0^B(z) \quad \forall z \in [0, z^+] \quad (4)$$

où  $P_0^A(z)$  est tel que donné par l'équation (1) pour  $\alpha = 0$  et pour la distribution  $A$  (similairement pour la distribution  $B$ ). Cette condition est connue dans la littérature sous le nom de condition de dominance stochastique de premier ordre (restreinte à la plage de seuils  $[0, z^+]$ ).

Si la condition (4) n'est pas respectée, alors le classement de  $A$  et  $B$  parmi les indices de pauvreté de premier ordre devient ambigu. Certains indices de cette classe indiqueront une pauvreté plus faible en  $A$  alors que d'autres indiqueront le contraire. Une solution est alors de définir et d'utiliser une classe d'indices de deuxième ordre. Cela est fait en imposant aux indices de pauvreté la condition de ne pas augmenter lorsque qu'un transfert d'un pauvre à un plus pauvre encore est effectué. Les indices de pauvreté se conforment alors au principe de transfert de Pigou-Dalton mentionné plus haut. (Il est possible, de manière analogue, de définir des classes d'indices de pauvreté correspondant à des ordres supérieurs à 2.) Une condition nécessaire et suffisante pour que, lors du passage de la distribution  $A$  à la distribution  $B$ , il y ait une diminution de la pauvreté telle que mesurée par *n'importe quel* indice de la classe de deuxième ordre et pour tout seuil de pauvreté appartenant à l'intervalle  $[0, z^+]$  est que

$$P_1^A(z) \leq P_1^B(z) \quad \forall z \in [0, z^+], \quad (5)$$

ce qui revient à vérifier si le déficit de pauvreté dans la distribution  $A$  n'est jamais supérieur à celui en  $B$ .

## 2. LA PAUVRETÉ EST-ELLE PLUS IMPORTANTE AU QUÉBEC QUE DANS LE RESTE DU CANADA?

### 2.1 Données et indicateurs de niveaux de vie

L'analyse de la pauvreté requiert des informations sur la distribution du niveau de vie à travers les familles. De telles informations sont disponibles au Canada

dans les *Enquêtes sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Nous faisons dans ce travail l'hypothèse que les membres d'une même famille mettent en commun leurs ressources et les répartissent selon les besoins de chacun. Dans le but de comparer les résultats de notre étude avec ceux publiés dans la plupart des études sur le Canada, nous adoptons ici les échelles d'équivalence de Statistique Canada. Celles-ci attribuent un poids égal à 1 au membre le plus âgé, 0,4 à chaque autre membre âgé de 17 ans et plus, et 0,3 à chaque enfant. Cette échelle est très proche de l'échelle « OCDE modifiée »; pour une famille type composée de deux adultes et deux enfants, elle donne aussi la même taille équivalente que la racine carrée de la taille<sup>5</sup>.

Trois indicateurs de niveau de vie ont été utilisés pour valider et compléter les résultats de pauvreté habituellement produits :

1. Le revenu du marché (RM ou, selon l'abréviation de Statistique Canada, MTINC) : comprend la rémunération reçue d'un emploi ainsi que le revenu de placements et le revenu de régimes de retraite privés;
2. Le revenu total, c.-à-d., avant impôts mais après transferts (RT ou TTINC) : comprend le revenu du marché (RM) auquel on ajoute les pensions publiques de retraite (c.-à-d., les pensions et la sécurité de la vieillesse), les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, les prestations fédérales et provinciales pour enfants et autres transferts;
3. Le revenu disponible, c.-à-d., après transferts net d'impôts (RD ou ATINC) : comprend le revenu total duquel on déduit l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et les cotisations sociales.

## 2.2 Comparaisons de la mesure de faible revenu (MFR) au Québec et au Canada

Le tableau 1 présente la MFR en 2002 calculée à partir du revenu du marché et du revenu disponible. Le tableau 2 présente les taux de faible revenu dans les différentes provinces et au Canada dans son ensemble de 1996 à 2005 (selon la MFR pancanadienne)<sup>6</sup>. En 1996, par exemple, 32,3 % de la population québécoise disposait d'un revenu de marché sous la MFR pancanadienne. Quel que soit l'indicateur de revenu retenu, et surtout lorsqu'il s'agit de la distribution du revenu du marché, on voit que la pauvreté au Québec est souvent plus élevée qu'ailleurs. Seule la province du Terre-Neuve présente des taux de pauvreté plus élevés que le Québec de 1996 à 2005, et cette différence est statistiquement significative. Avant 2002, l'Alberta et l'Ontario et, dans une moindre mesure, la Colombie-Britannique présentent assez souvent des taux de pauvreté plus faibles que celui du Québec. La différence de pauvreté entre le Québec, d'une part, et l'Île-du-Prince-Édouard,

5. Chen (2007) a testé la sensibilité des comparaisons de pauvreté au Canada face à des choix alternatifs d'échelles d'équivalence telles que l'échelle OCDE modifiée et la racine carré de la taille. Les résultats ne semblent pas montrer une différence statistiquement significative.

6. Voir Statistique Canada (1999) pour les mêmes taux de 1980 à 1997.

la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, et la Saskatchewan, d'autre part, n'est souvent pas statistiquement significative. Cette différence reflète donc probablement une variabilité échantillonnale plutôt qu'une différence réelle de taux de pauvreté.

Les taux de pauvreté québécois sont souvent statistiquement supérieurs à la moyenne canadienne, surtout lorsqu'ils sont mesurés par rapport au revenu du marché. La dernière ligne du tableau 2 montre en effet que

- le Québec a toujours un taux de pauvreté plus élevé que le Canada, quel que soit l'indicateur de niveau de vie retenu et quelle que soit l'année considérée;
- la différence de taux de pauvreté entre le Québec et le Canada est souvent statistiquement significative surtout lorsque l'indicateur de niveau de vie retenu est le revenu du marché.

On constate que le système fiscal québécois et canadien exerce un effet redistributif important. Ainsi, les revenus de transferts entraînent une baisse significative de la pauvreté relative au Québec de 10 à 12 points de pourcentage (sur un taux de départ variant de 32,3 points de pourcentage en 1996 à 29,3 points de pourcentage en 2005). Les impôts et cotisations ajoutent une baisse supplémentaire de 4 points de pourcentage. Des effets semblables, mais relativement moins importants, sont également enregistrés par toutes les autres provinces canadiennes. Le tableau 2 montre que le Québec rattrape un peu certaines provinces lorsque la pauvreté relative est mesurée selon le revenu total ou disponible. À titre d'exemple, la différence de pauvreté entre le Québec et la Colombie-Britannique ainsi qu'entre le Québec et le Canada n'est plus systématiquement et suffisamment importante pour être considérée statistiquement significative.

L'estimation d'une MFR pancanadienne gagnerait toutefois en cohérence si les revenus étaient ajustés au préalable par des indices de prix à la consommation spécifiques à chaque province. En outre, en adoptant une conception relative de la pauvreté, il est probablement préférable d'établir un seuil de pauvreté relatif *spécifique* à chaque province. Le tableau 3 présente des résultats basés sur des MFR spécifiques à chaque province, établies à 50 pour cent du revenu médian. Les résultats contrastent largement avec ceux présentés au tableau 2. D'une part, l'écart de pauvreté relative entre les différentes provinces est beaucoup moins important et n'est souvent pas statistiquement significatif. D'autre part, le Québec ne fait plus aussi mauvaise figure, et ce, quel que soit l'indicateur de revenu. La politique distributive du Québec génère donc un niveau de pauvreté relative comparable à celui des autres provinces; en 2005, ce niveau est même inférieur à la moyenne canadienne.

Les analyses de robustesse d'ordre 1 et 2 pour la distribution du revenu disponible en 2002 confirment dans une large mesure ces résultats. Les graphiques 1 et 2 illustrent la différence du taux de pauvreté et du déficit de pauvreté entre le Québec et les autres provinces canadiennes selon divers seuils de pauvreté variant

de 0 à 200 pour cent du revenu disponible médian. La bande grise représente l'intervalle de confiance à 95 pour cent qui encadre ces statistiques<sup>7</sup>.

Ces graphiques montrent que la différence de pauvreté entre le Québec et certaines provinces, d'une part, et entre le Québec et la moyenne canadienne, d'autre part, n'est jamais en défaveur du Québec. Au contraire, le graphique 1 montre que le Québec présente moins de pauvreté relative que la Colombie-Britannique et que l'ensemble du Canada pour tous les indices de pauvreté d'ordre 1 et pour tout seuil de pauvreté se situant entre 0 à 70 % du revenu disponible médian. Le graphique 2 montre que si on ne considère que les indices de la classe d'ordre 2, le Québec présenterait moins de pauvreté relative que

- l'Alberta pour tout seuil de pauvreté se situant entre 0 à 60 % du revenu disponible médian;
- l'Ontario pour tout seuil de pauvreté se situant entre 0 à 100 % du revenu disponible médian;
- l'ensemble du Canada pour tout seuil de pauvreté se situant entre 0 à 110 % du revenu disponible médian;
- la Colombie-Britannique pour tout seuil de pauvreté se situant entre 0 à 125 % du revenu disponible médian.

En bref, la manière dont la pauvreté relative est généralement mesurée au Canada présente le Québec comme étant plus pauvre que le restant du Canada lorsque l'on utilise le revenu de marché comme niveau de vie. Cela n'est plus vrai lorsque le niveau de vie est mesuré par le revenu après impôts et transferts. Cela est encore moins vrai lorsque la pauvreté relative est mesurée en attribuant à chaque province son propre seuil – une procédure davantage cohérente avec une perspective réellement relative de la pauvreté. Dans ce cas, le Québec présente moins de pauvreté relative que l'ensemble du Canada et que la plupart des provinces prises une à une.

### 2.3 Comparaisons basées sur le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada

Tel que mentionné plus haut, le SFR peut être considéré comme un seuil de pauvreté *hybride*. Un tel seuil augmente avec le niveau de vie moyen de la société, mais à un rythme inférieur à ce niveau moyen (voir Foster, 1998). Le tableau 1 présente les SFR pour le revenu du marché et le revenu disponible en 2002.

Le tableau 4 montre l'évolution du taux de pauvreté avant et après impôts au Québec et dans les autres provinces canadiennes de 1996 à 2005. Le Québec affiche plus de pauvreté par rapport à l'Ontario et l'Alberta, ainsi que par rapport à la moyenne canadienne. À l'exception de la Colombie-Britannique en 2004,

---

7. Tous les calculs d'écart-type et d'intervalles de confiance sont effectués analytiquement à l'aide du logiciel DASP, disponible gratuitement à <http://dasp.ecn.ulaval.ca>.

aucune autre province canadienne n'affiche un taux de pauvreté selon le SFR statistiquement plus élevé que celui du Québec.

Le tableau 4 suggère paradoxalement que les impôts font baisser la pauvreté dans toutes les provinces canadiennes de l'ordre de six points de pourcentage. Ce résultat aurait été naturel dans le contexte de la pauvreté relative : l'action d'un impôt progressif, qui réduit davantage le niveau de vie des non-pauvres, peut faire baisser la pauvreté relative même si le niveau de vie des pauvres chute aussi. Par contre, pour un seuil de pauvreté absolu fixe en termes réels, la pauvreté après impôts ne peut être que plus élevée que (ou, au mieux, égale à) la pauvreté avant impôts. Les résultats du tableau 4 constituent donc une anomalie et montrent pourquoi et comment l'habitude d'utiliser à la fois des SFR après impôts et avant impôts peut porter à confusion.

Pour éviter cette incohérence, le tableau 5 applique les SFR après impôts également aux distributions de revenus de marché et de revenus disponibles. Cette correction montre l'action qu'exercent les transferts et les impôts : ils réduisant de moitié la pauvreté. Les revenus de transferts constituent une source de revenu importante pour les moins nantis aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. Les impôts n'exercent toutefois pas un effet significatif sur les taux de pauvreté. La hausse de la pauvreté sous l'effet de l'impôt n'excède presque jamais deux points de pourcentage. Ces résultats indiquent que même si certains pauvres paient de l'impôt, leur contribution aux recettes fiscales affecte faiblement le niveau global de pauvreté.

#### 2.4 Comparaisons basées sur la MPC

Les résultats de comparaisons basées sur le SFR suggèrent donc qu'il y a plus de pauvreté absolue au Québec qu'ailleurs au Canada. Ces comparaisons présentent toutefois une lacune importante : elles ne tiennent pas suffisamment compte des différences régionales dans le coût de la vie. Cette lacune peut être corrigée en utilisant la MPC. Cette mesure se distingue de la MFR et du SFR de deux manières importantes. La première est que la MPC peut être considérée comme un seuil de pauvreté absolu *pur*. La seconde est que la MPC reflète la variabilité des prix (notamment celui du logement) à travers les différentes provinces (et même à travers les différentes régions d'une même province). Cela renforce le caractère absolu de ce seuil de pauvreté dans la mesure où cela permet d'affecter le même niveau de vie aux individus ayant le même pouvoir d'achat, indépendamment de la province où ils résident.

Le tableau 1 présente la valeur moyenne par province de ces seuils pour l'année 2002 pour le revenu du marché et pour le revenu disponible. Les indices de prix à la consommation de Statistique Canada spécifiques à chaque province ont été utilisés pour obtenir les MPC de 2004 et 2005. Les calculs de pauvreté faits à l'aide de la MPC sont basés sur la distribution du revenu disponible MPC (MBINC selon l'abréviation de Statistique Canada). MBINC est un indicateur de revenu

disponible élaboré en 1999 qui sert à mesurer la pauvreté à l'aide de la MPC. Il est calculé en déduisant du revenu disponible (ATINC) les cotisations syndicales, l'assurance emploi, les régimes de retraites publiques et autres cotisations<sup>8</sup>.

Les résultats exposés au tableau 6 utilisent la MPC spécifique à chaque province et à chaque région selon sa taille. Contrairement aux MFR et SFR, les MPC classent le Québec comme l'une des provinces avec le moins de pauvreté *absolue*. La différence de taux de pauvreté entre le Québec, l'Ontario et l'Alberta est statistiquement non significative; le Québec affiche en outre un taux de pauvreté plus faible que la Colombie-Britannique et que la moyenne canadienne<sup>9</sup>.

Les résultats du tableau 6 ne permettent pas, toutefois, d'analyser les effets exercés par les revenus de transferts et les impôts sur la pauvreté absolue. Pour compléter ces résultats jusqu'à 2005, le tableau 7 affiche les taux de pauvreté dans les différentes provinces calculés sur la base des trois distributions de revenu. Ce tableau montre que, sur la base du revenu du marché, le taux de pauvreté au Québec est statistiquement plus élevé que celui de l'Ontario et de l'Alberta. Le régime de transferts du Québec permet d'avoir un taux de pauvreté statistiquement non différent de ces deux provinces, et même moins important que celui en Ontario en 2005. En outre, pour chaque année de 1996 à 2005, la différence entre la pauvreté selon le revenu total et le revenu disponible est souvent statistiquement significative. Les individus autour des seuils MPC semblent ainsi bénéficier significativement des transferts mais semblent payer peu d'impôts.

Le tableau 8 indique, pour tout couple possible de provinces, en 2002, pour un seuil de pauvreté exactement égal à la MPC, et selon la distribution du revenu disponible,

- la différence de pauvreté est positive et statistiquement significative (signe « + »);
- la différence de pauvreté est négative et statistiquement significative (signe « - »);
- la différence de pauvreté n'est pas statistiquement significative (signe « 0 »).

Par exemple, la différence de pauvreté entre le Québec et Terre-Neuve est négative et statistiquement significative, ce qui dit qu'il y a moins de pauvreté au Québec qu'à Terre-Neuve. En inspectant la ligne qui inclut les différences de pauvreté entre le Québec et les autres provinces, force est de constater que le signe « + » n'apparaît jamais. Il n'existe donc pas une seule province au Canada avec un taux de pauvreté significativement plus faible que le taux de pauvreté au Québec. La différence de pauvreté (selon les revenus disponibles) entre le Québec, d'une part, et l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Manitoba, d'autre part, n'est pas

8. Pour plus de détails, voir <http://www.statcan.gc.ca/slides-edtr/4144861-fra.htm>.

9. Les MPC de la Colombie-Britannique sont nettement supérieures à celles du Québec. Cette différence est principalement due au coût du logement.

statistiquement significative. Par contre, les autres provinces, y compris la Colombie-Britannique et le Canada dans son ensemble, présentent des taux de pauvreté plus élevés que le Québec.

Les tableaux 9 et 10 reprennent les mêmes tests mais avec des seuils de pauvreté pouvant varier de 75 à 125 pour cent des MPC de 2002 pour le tableau 9 et de 50 à 150 pour cent pour le tableau 10. Dans le tableau 9 par exemple, la différence de pauvreté entre le Québec et Terre-Neuve est négative et statistiquement significative quelque soit la valeur du seuil choisi entre 75 à 125 pour cent de la MPC. En dépit de l'apparition accrue du signe « 0 » à mesure que l'intervalle de variation du seuil de pauvreté s'élargit, rien ne change pour la ligne (et la colonne) du Québec.

Le tableau 11 présente, pour des seuils de pauvreté pouvant varier de 0 à 150 pour cent des MPC de 2002, les résultats des tests de robustesse d'ordre 2. En dépit de la fréquence des « 0 » à travers la majorité des cases de ce tableau, on observe que le niveau de pauvreté absolue au Québec est plus faible que celui prévalant en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada pour tous les indices de pauvreté de deuxième ordre et pour tout indice de pauvreté variant allant jusqu'à 150 % de la MPC.

Nous avons aussi effectué des tests de robustesse d'ordre 1 et 2 des comparaisons de pauvreté entre le Québec, d'une part, et l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique, et le Canada, d'autre part. Le graphique 3 présente les résultats des tests d'ordre 1 et le graphique 4 présente ceux d'ordre 2. Ces résultats fournissent, respectivement, les courbes de la différence de l'incidence et du déficit de la pauvreté entre le Québec et les autres ensembles considérés. Ils illustrent également, à l'aide d'une bande grise, l'intervalle de confiance à 95 pour cent dans lequel peuvent se situer ces courbes de différence.

- Pour tout seuil de pauvreté allant de 0 à 200 pour cent de la MPC dans le cas de la Colombie-Britannique, et de 0 à 160 pour cent de la MPC dans le cas du Canada, le graphique 3 montre qu'il y a dominance du premier ordre du Québec. Le graphique 4 montre que pour la dominance d'ordre 2, la limite supérieure des seuils admissibles dans le cas de la comparaison avec l'ensemble du Canada s'étend à 200 pour cent;
- Même si la différence de pauvreté entre le Québec et l'Ontario est négative pour tout seuil de pauvreté compris entre 0 et 160 pour cent de la MPC pertinente, cette différence n'est pas statistiquement significative à partir de 70 pour cent de la MPC dans le cas de l'ordre 1. Elle reste toutefois statistiquement significative jusqu'à 150 pour cent dans le cas de l'ordre 2. Il est donc plus facile de conclure selon les critères éthiques d'ordre 2 (mais pas de l'ordre 1) que le Québec a moins de pauvreté que l'Ontario sur cet intervalle de seuils;
- Le graphique 3 montre que la différence de pauvreté entre le Québec et l'Alberta change de signe à des bas niveaux de seuil de pauvreté. En outre, ces différences sont assez souvent statistiquement non significatives. Par contre,

le graphique 4 montre qu'il y a dominance du Québec pour tout seuil ne dépassant pas les 90 pour cent de la MPC.

En somme donc, la pauvreté absolue au Québec n'est pas plus élevée qu'ailleurs au Canada lorsque l'indice de pauvreté tient compte de l'effet des impôts et des transferts ainsi que de celui des différences régionales et provinciales dans le coût de la vie (principalement du logement). Lorsque l'on tient correctement compte de ces effets, on obtient même que la pauvreté est statistiquement et robustement plus faible au Québec qu'en Colombie-Britannique et qu'au Canada. En insistant sur les indices de pauvreté qui captent l'intensité de la pauvreté, on obtient même que la pauvreté est statistiquement et robustement plus faible au Québec qu'en Ontario.

#### CONCLUSION

Parce qu'elle est normative, l'analyse de la pauvreté pose plusieurs problèmes conceptuels de mesure, d'identification et d'agrégation. Nous avons utilisé dans cet article les trois concepts de faible revenu définis par Statistique Canada pour traiter du problème d'identification des individus pauvres. Pour le problème d'agrégation, nous avons retenu les indices d'incidence et de déficit moyen de la pauvreté. Grâce à la méthodologie de la dominance stochastique, ces indices permettent une analyse de robustesse sur un large ensemble de mesures éthiquement attrayantes. Nous avons aussi effectué des tests statistiques pour vérifier si les différences de pauvreté reflètent une réelle différence de niveau de vie ou simplement l'effet d'une variabilité échantillonnale.

Nos résultats montrent que le classement du Québec en termes de pauvreté par rapport aux autres provinces dépend considérablement de la façon dont la pauvreté est définie. Lorsqu'un seuil de pauvreté relatif et pancanadien est fixé (la MFR), la pauvreté au Québec est généralement plus élevée que dans les autres provinces, quel que soit l'indicateur de niveau de vie retenu. Les résultats suggèrent également que le système fiscal québécois et canadien exerce un effet redistributif important qui réduit la pauvreté relative, et que le système redistributif québécois est parmi les plus progressifs au Canada. Cela permet au Québec de réduire son excès de pauvreté relative par rapport à la moyenne canadienne, sans toutefois l'annuler.

Nous avons aussi procédé à des comparaisons de pauvreté relative obtenues en employant un seuil de pauvreté relatif spécifique à chaque province – ce qui participe davantage d'une mesure relative de la pauvreté. Les résultats contrastent largement avec ceux basés sur un seuil de pauvreté relatif *pancanadien*. D'une part, l'écart de pauvreté relative entre les différentes provinces s'amenuise et disparaît même dans certains cas. D'autre part, le Québec présente moins de pauvreté relative que l'ensemble du Canada et que la plupart des provinces prises une à une.

L'usage d'un seuil de pauvreté *hybride* – le populaire seuil de faible revenu, SFR de Statistique Canada – donne des résultats comparatifs Québec-Canada qualitativement semblables à ceux obtenus à l'aide d'une MFR pancanadienne.

Cette procédure ne traite toutefois pas correctement compte des différences régionales du coût de la vie. Lorsque ces différences sont plus adéquatement captées par l'usage de la MPC, et que la pauvreté est mesurée selon une approche absolue « pure », le classement du Québec change radicalement. Aucune autre province n'affiche alors moins de pauvreté absolue que le Québec. La pauvreté y est aussi statistiquement et robustement plus faible au Québec qu'en Colombie-Britannique et qu'au Canada. En ne retenant que la classe d'indices de pauvreté capables de capter l'intensité de la pauvreté, il émerge même que la pauvreté est statistiquement et robustement plus faible au Québec qu'en Ontario.

## ANNEXE

TABLEAU 1

LES DIFFÉRENTS SEUILS DE PAUVRETÉ (EN DOLLARS) DE STATISTIQUE CANADA EN 2002<sup>1</sup>

Région	MFR (50 % de la médiane)		SFR		Province	MPC
	Avant impôts (RT : TTINC)	Après impôts (RD : ATINC)	Avant impôts	Après impôts		
1/ Zones rurales			13 371	10 529	Terre-Neuve-Labrador	12 413
2/ Moins de 30 000 habitants			15 212	12 050	Île-du-Prince-Édouard	13 273
3/ De 30 000 à 99 999 habitants			16 624	13 442	Nouvelle-Écosse	12 907
4/ De 100 000 à 499 999 habitants			16 728	13 612	Nouveau-Brunswick	12 359
5/ Plus de 500 000 habitants			19 423	16 096	Québec	11 700
Canada	16 192	13 998			Ontario	14 263
					Manitoba	11 828
					Saskatchewan	12 114
					Alberta	13 044
					Colombie-Britannique	14 472

NOTE : 1. La mesure du panier de consommation (MPC) varie normalement selon la province et la région. Pour la clarté du tableau toutefois, nous reportons ici uniquement la moyenne (pondérée) par province. Pour plus de détails concernant la méthodologie d'estimation de ces différentes mesures de faible revenu, de leur évolution dans le temps, et de leur variation à travers les régions ou la taille de la famille, voir ISQ et MESS (2005, 2006) ou Statistique Canada (2007).

TABLEAU 2

INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) SUIVANT LA MÉTHODE DE STATISTIQUE CANADA<sup>1</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (revenu du marché, RM : MTINC27), avant impôt mais après transferts (revenu total, RT : TTINC27), et revenu disponible (RD : ATINC27) d'après les MFR fixées à 50 pour cent du revenu médian pertinent, 1996 – 2005, calculées sur une base pancanadienne.

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Terre-Neuve-Labrador	42,2 <sup>+</sup>	24,7 <sup>+</sup>	19,5	42,6 <sup>+</sup>	26,1 <sup>+</sup>	20,2 <sup>+</sup>	43 <sup>+</sup>	27 <sup>+</sup>	20,8 <sup>+</sup>	41,7 <sup>+</sup>	26,4 <sup>+</sup>	21,2 <sup>+</sup>	41,4 <sup>+</sup>	25,7 <sup>+</sup>	20,3 <sup>+</sup>	38,8 <sup>+</sup>	24,1 <sup>+</sup>	18,6 <sup>+</sup>
Île-du-Prince-Édouard	32,4	17,3	12,4	32,9	16,6	11,9	36 <sup>+</sup>	22,5	15,5	33,9	20,5	13,9	32,7	18,2	13,4	30,1	15,5	11,9
Nouvelle-Écosse	33,9	21,9	15,9	33,6	22,3	16,5	30,8	20,3	15,4	30,3	20,6	16,4	29,6	19,3	15,9	28,5	18,3	14,7
Nouveau-Brunswick	33,4	19	14,4	32,9	20	15,5	32,3	20	14,2	33,2 <sup>+</sup>	21,9 <sup>+</sup>	17,4	32,1	20,7	16,3	33,1	21,6	17,4
Québec	32,3	20,2	16,1	32,1	21,2	15,6	28,8	19,8	15,4	28,6	17,9	13,9	28,9	17,4	12,9	29,3	17,9	14
Ontario	25,3 <sup>-</sup>	15,4 <sup>-</sup>	11,2 <sup>-</sup>	23,5 <sup>-</sup>	14,2 <sup>-</sup>	10,7 <sup>-</sup>	22,1 <sup>-</sup>	14,3	10,6 <sup>-</sup>	22,2 <sup>-</sup>	14,4 <sup>-</sup>	11,4 <sup>-</sup>	23,4 <sup>-</sup>	15,7 <sup>-</sup>	12,6	22,1 <sup>-</sup>	15,4	12
Manitoba	29,9	18,7	14,1	28,5	18,5	12,7	27	20,1	14,8	28,1	18,9	14,8	26,6	19	15	25,5	18,2	14,5

TABLEAU 2 (suite)

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD															
Saskatchewan	30,7	21,2	15,2	31	20,5	14,7	30,3	20,8	15,8	29,7	21,2	16,5	30,5	22,7	17,9	31	22,4 <sup>+</sup>	18,4 <sup>+</sup>
Alberta	22,5 <sup>-</sup>	15,9 <sup>-</sup>	12,4 <sup>-</sup>	22,9 <sup>-</sup>	15,5 <sup>-</sup>	12,1 <sup>-</sup>	22,4 <sup>-</sup>	14,6 <sup>-</sup>	11,6 <sup>-</sup>	19,9 <sup>-</sup>	12,6 <sup>-</sup>	10,3 <sup>-</sup>	20,7 <sup>-</sup>	13,9 <sup>-</sup>	12,1	19,1 <sup>-</sup>	12,5 <sup>-</sup>	10,3
Colombie-Britannique	26,9 <sup>-</sup>	18,3	14,3	27,2 <sup>-</sup>	17,6	14,3	28,5	20,6	15,5	27,9	21,1	17,2	26,6	20,4	16,6 <sup>+</sup>	25,5	19	15,3
Canada	28,1 <sup>-</sup>	17,8 <sup>-</sup>	13,5 <sup>-</sup>	27,4 <sup>-</sup>	17,4 <sup>-</sup>	13,2 <sup>-</sup>	25,8 <sup>-</sup>	17,4 <sup>-</sup>	13,2 <sup>-</sup>	25,4 <sup>-</sup>	16,8	13,3	25,9 <sup>-</sup>	17,3 <sup>-</sup>	13,7	25,1 <sup>-</sup>	16,8	13,3

NOTE : 1. Pour un indicateur de niveau de vie donné, les différences annuelles des taux de pauvreté sont souvent statistiquement non significatives. Ceci est aussi souvent le cas même lorsque l'écart temporel s'élargit. Les résultats de 2004 et 2005 ne sont pas encore publiés par Statistique Canada

- (+) Valeur statistiquement plus faible (élevée) que celle du Québec

TABLEAU 3

INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LES MESURES DE FAIBLE REVENU (MFR) SPÉCIFIQUES À CHAQUE PROVINCE<sup>1</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (revenu du marché, RM : MTINC27), avant impôt mais après transferts (revenu total, RT : TTINC27), et revenu disponible (RD : ATINC27) d'après les MFR fixées à 50 pour cent du revenu médian pertinent 1996 – 2005 calculés sur une base provinciale.

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Terre-Neuve-Labrador	30,7	15,2	12,1	29,4	15,1	12,7	31,8 <sup>+</sup>	15,7	12,3	30,8 <sup>+</sup>	15,5	12,6	31,7 <sup>+</sup>	15,6	12,5	31,4 <sup>+</sup>	15,8	11,3
Île-du-Prince-Édouard	26,1	12,4 <sup>-</sup>	10,1	25,4	8,9 <sup>-</sup>	6,9 <sup>-</sup>	26,7	12,2 <sup>-</sup>	9	26,6	10,3 <sup>-</sup>	7,8 <sup>-</sup>	25,6	12,4	7,8	24	9,7 <sup>-</sup>	7 <sup>-</sup>
Nouvelle-Écosse	27,6	15,2	12,4	29	15,1	11,7	26	15,3	11,8	27,2	16,8	12,2	25,6	15	12	25,4	15,9	12,2
Nouveau-Brunswick	27,8	14,9	10,6	27,9	14,8	11,5	25,7	13,2 <sup>-</sup>	10,3	28,2	15,9	11,8	27,2	14,2	10,6	28,1	15,1	11,7
Québec	28,8	17,1	12,7	29	17,5	12,2	26,8	16,8	11,5	26,3	15	12	26	14	10	26,6	15,5	11,5
Ontario	27,8	18,8	14,3	25,3 <sup>-</sup>	17,1	13,3	24,5	17,2	13,5	23,7	16,3	13,7	25,2	18,4 <sup>+</sup>	14,7 <sup>+</sup>	23,9	17,5	14 <sup>+</sup>
Manitoba	28,3	16	12,6	27	15,4	11,4	25,2	15,9	11,8	25,6	15,9	13	25,3	16,3	12,2	24,3	16,3	12,8

TABLEAU 3 (suite)

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Saskatchewan	28,3	16,7	13	27,5	15,3	10,7	26,6	16,6	12,2	27,7	18,4 <sup>+</sup>	12,8	28,5	18,4 <sup>+</sup>	13,3 <sup>+</sup>	28,5	19,2 <sup>+</sup>	14,6
Alberta	23,9 <sup>-</sup>	15,9	12,7	23,8 <sup>-</sup>	16,5	13,3	23,3 <sup>-</sup>	15,4	12,7	22,6 <sup>-</sup>	16	11,6	23,1	16,9	14,4 <sup>+</sup>	22,7 <sup>-</sup>	16,2	13,5
Colombie-Britannique	28,3	19,8	15,6	27,5	18,2	14,7	28	19,2	14,9 <sup>+</sup>	27,1	20,2 <sup>+</sup>	16,2 <sup>+</sup>	25,8	19,6 <sup>+</sup>	16,1 <sup>+</sup>	24,2	17,4	15,2 <sup>+</sup>
Canada	28,1	17,8	13,5	27,4	17,4	13,2	25,8	17,4	13,2	25,4	16,8	13,3	25,9	17,3 <sup>+</sup>	13,7 <sup>+</sup>	25,2	17	13,5 <sup>+</sup>

NOTE : 1. Ces résultats n'ont pas d'équivalents dans les publications de Statistique Canada dans la mesure où Statistique Canada utilise un seuil pancanadien pour comparer la pauvreté relative entre les provinces. Notons aussi que pour un indicateur de niveau de vie donné, les différences annuelles des taux de pauvreté sont souvent statistiquement non significatives. Ceci est aussi souvent le cas même lorsque l'écart temporel s'élargit.

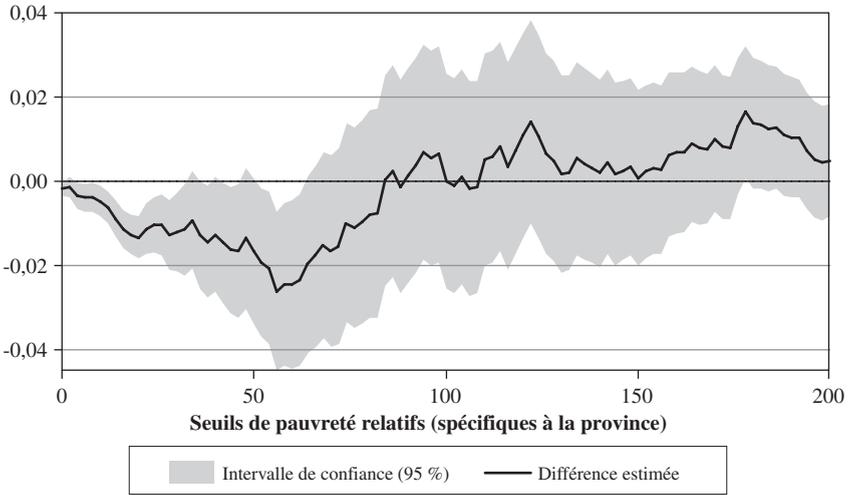
- (+) Valeur statistiquement plus faible (élevée) que celle du Québec

GRAPHIQUE 1

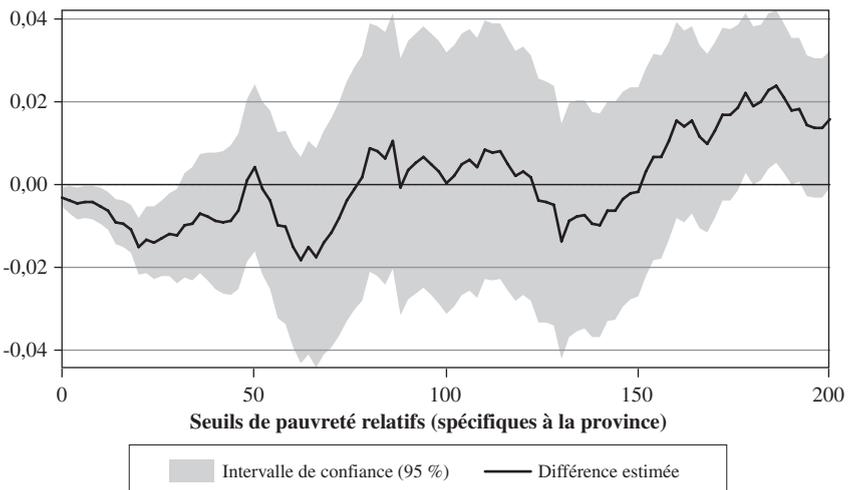
COMPARAISONS ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ *RELATIVE* (SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE *PREMIER* ORDRE) ENTRE LE QUÉBEC, D'AUTRES PROVINCES ET LE CANADA EN 2002

Différence du taux de pauvreté entre le Québec et une autre province ou le Canada selon des mesures de faible revenu variant de 0 à 200 pour cent du revenu disponible médian (RD : ATINC27) de chaque province.

**Le Québec et l'Ontario  
(alpha = 0)**

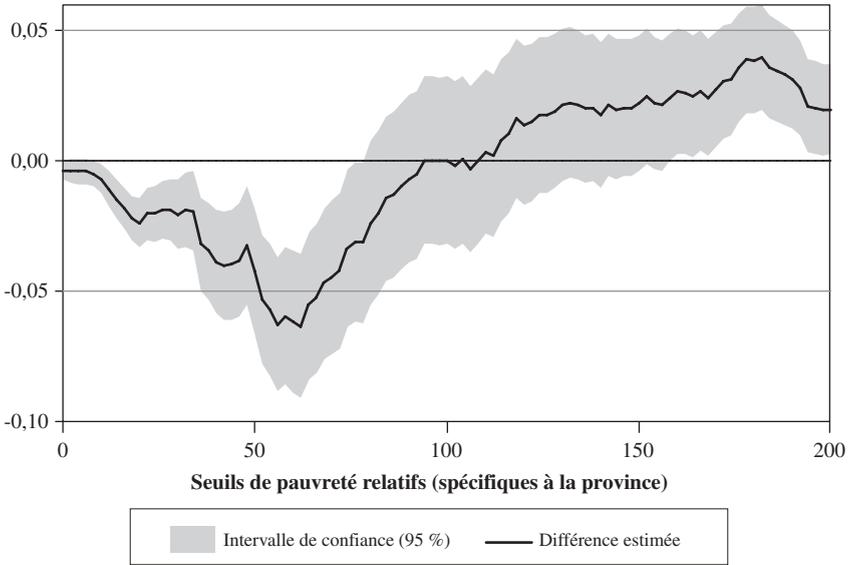


**Le Québec et l'Alberta  
(alpha = 0)**

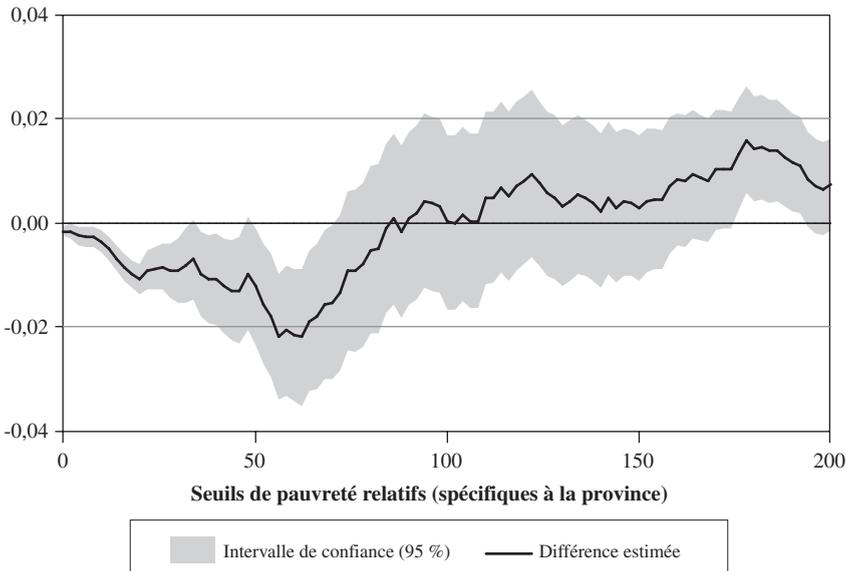


GRAPHIQUE 1 (suite)

**Le Québec et la Colombie-Britannique  
(alpha = 0)**



**Le Québec et le Canada  
(alpha = 0)**

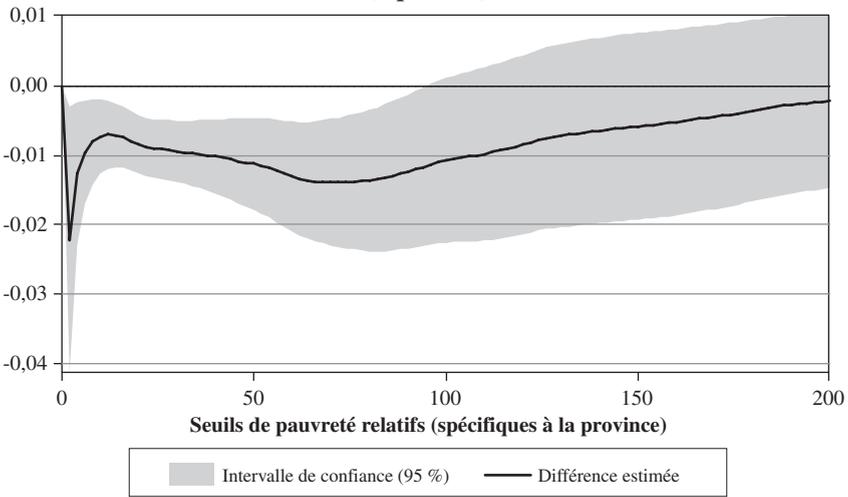


GRAPHIQUE 2

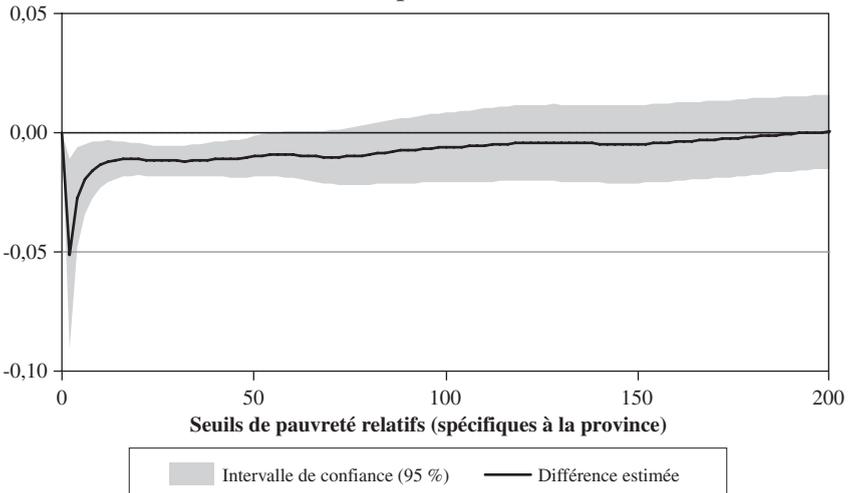
COMPARAISONS ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ *RELATIVE* (SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE DEUXIÈME ORDRE) ENTRE LE QUÉBEC, D'AUTRES PROVINCES ET LE CANADA EN 2002

Différence du déficit de pauvreté normalisé entre le Québec et une autre province ou le Canada selon des mesures de faible revenu variant de 0 à 200 pour cent du revenu disponible médian (RD : ATINC27) de chaque province.

**Le Québec et l'Ontario  
(alpha = 1)**

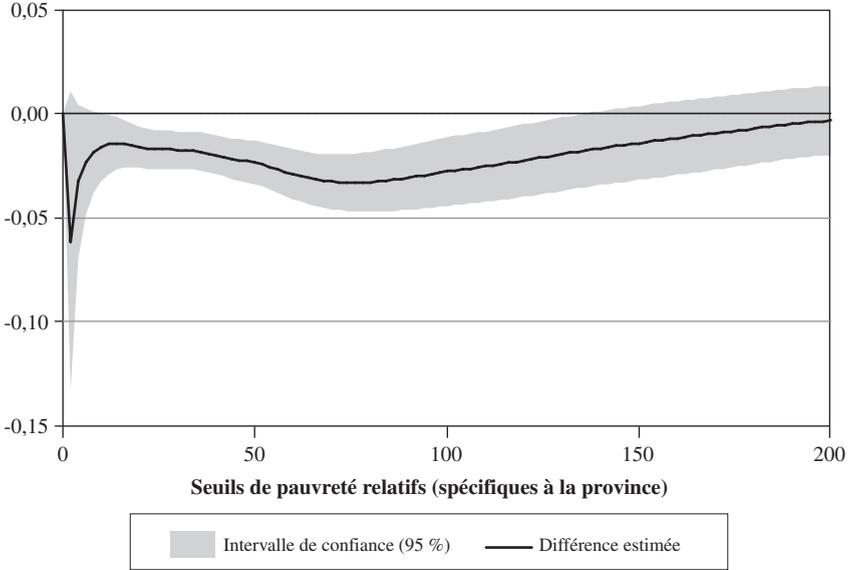


**Le Québec et l'Alberta  
(alpha = 1)**



GRAPHIQUE 2 (suite)

**Le Québec et la Colombie-Britannique  
(alpha = 1)**



**Le Québec et le Canada  
(alpha = 1)**

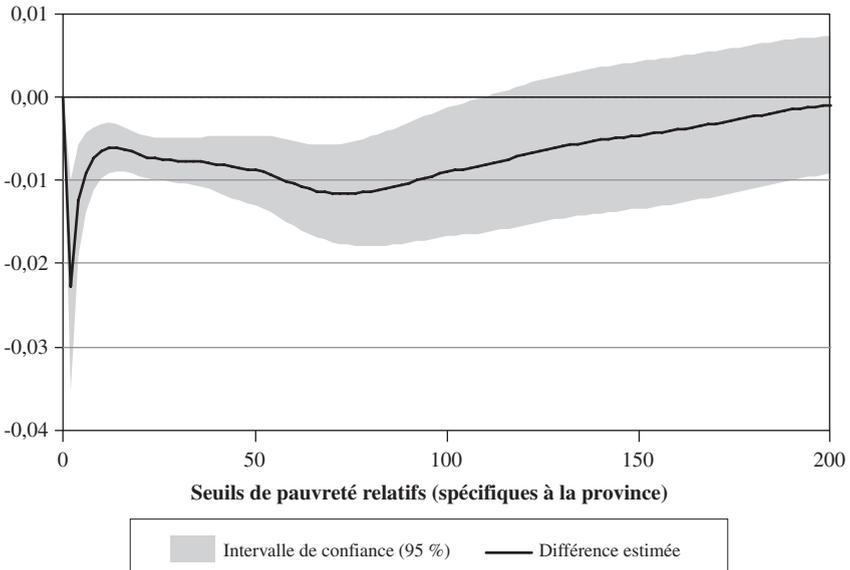


TABLEAU 4

INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LE SEUIL DE FAIBLE REVENU EN SUIVANT LA MÉTHODE DE STATISTIQUE CANADA<sup>1</sup>

Taux de faible revenu avant impôts mais après transferts (revenu total (RT) : TTINC27) et après impôts et transferts (revenu disponible (RD) : ATINC27) d'après le SFR (base 1992) dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base pan-canadienne

	1996		1998		2000		2002		2004		2005	
	RT	RD										
Terre-Neuve-Labrador	28,1	22,1	27	21,7	20,7	13,3	18,8	11,9	17,5	12,0	14,9	8,8
Île-du-Prince-Édouard	21,2	15,6	18,7	13,6	15,4	9,3	13,6	7,3	11,9	5,4	9,8	4,8
Nouvelle-Écosse	25,1	19,3	23,7	17,8	16	10,8	15,1	9,7	13,9	9,6	12,9	8,8
Nouveau-Brunswick	22,6	17,5	21,5	16,8	16	10,7	16,5	11,2	14,5	9,4	15,2	10,1
Québec	24,4	18,6	23,5	17,6	18,9	15,2	17,5	12,4	16,1	11,5	17,3	12,2
Ontario	18,2	13,8	15,9	12	14,4	11	14,9	10,9	15,7	11,5	14,9	10,7
Manitoba	22,9	17,5	20,4	14,8	18,9	14	17,9	12,6	16,7	12,1	16,7	12,3
Saskatchewan	26	17,8	23,4	17,1	16,7	10,6	15,8	8,4	15,8	10,5	16,1	10,9

TABLEAU 4 (suite)

	1996		1998		2000		2002		2004		2005	
	RT	RD	RT	RD	RT	RD	RT	RD	RT	RD	RT	RD
Alberta	19,4 <sup>-</sup>	14,3 <sup>-</sup>	17,7 <sup>-</sup>	13,4 <sup>-</sup>	14,9 <sup>-</sup>	11,5 <sup>-</sup>	13,8 <sup>-</sup>	9,5 <sup>-</sup>	13,1	10,9	12,8 <sup>-</sup>	8,8 <sup>-</sup>
Colombie-Britannique	21,5	17,1	19,1 <sup>-</sup>	15,1	20,7	15,8	21,4 <sup>+</sup>	15,5	19,9 <sup>+</sup>	14,8 <sup>+</sup>	18,2	13,5
Canada	21,2 <sup>-</sup>	16,2 <sup>-</sup>	19,4 <sup>-</sup>	14,7 <sup>-</sup>	16,7 <sup>-</sup>	12,8 <sup>-</sup>	16,4	11,6	16,1	11,7	15,7	11,2

## REMARQUES :

- SFR est calculé sur une base pancanadienne (et non sur une base spécifique à chaque province).
- Les SFR avant impôts sont distincts des SFR après impôts.
- Les SFR sont ajustés par les IPC pancanadiennes.
- Les échelles d'équivalence déduites à partir du SFR sont beaucoup plus faibles que celle définie généralement par Statistique Canada.
- D'une année à une autre, la différence de pauvreté est souvent statistiquement non significative pour un indicateur de niveau de vie donné. À mesure que l'écart temporel s'élargit, cette différence tend à devenir statistiquement significative.

NOTE : 1. Les EDTR de 1996 à 1998 ne reportent pas la taille de la région de résidence de la famille. Une moyenne pancanadienne des SFR selon la taille de la région est donc considérée. Nous avons observé que la différence entre ces résultats et les résultats officiels est faible.

- (+) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

**TABLEAU 5**  
**INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LE SFR APRÈS IMPÔTS APPLIQUÉ À TOUTES LES DISTRIBUTIONS<sup>1</sup>**

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (revenu du marché RM : MTINC27), avant impôt mais après transferts (revenu total (RT) : TTINC27), et revenu disponible (RD : ATINC27) d'après les SFR après impôts dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base pancanadienne.

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Terre-Neuve-Labrador	42 <sup>+</sup>	20,7	22,1	40,7 <sup>+</sup>	19,8	21,7	35,1 <sup>+</sup>	13,2	13,3	33,8 <sup>+</sup>	11,5	11,9	33,5 <sup>+</sup>	11,4	12,0	31,5 <sup>+</sup>	8,7	8,8 <sup>-</sup>
Île-du-Prince-Édouard	23,9	14,1	15,6	31,7	11,7	13,6	28,4	8,8 <sup>-</sup>	9,3 <sup>-</sup>	28,4	7,2 <sup>-</sup>	7,3 <sup>-</sup>	24,1	5,2 <sup>-</sup>	5,4 <sup>-</sup>	22,7	4,6 <sup>-</sup>	4,8 <sup>-</sup>
Nouvelle-Écosse	34,4	17,6	19,3	32,5	16,8	17,8	25,7	10,3 <sup>-</sup>	10,8 <sup>-</sup>	23,9	9	9,7	23,4	9,4	9,6	22,3	8,5 <sup>-</sup>	8,8 <sup>-</sup>
Nouveau-Brunswick	34,1	15,7	17,5	31,6	15,7	16,8	26,3	10,1 <sup>-</sup>	10,7 <sup>-</sup>	26,7	10,8	11,2	26,0	9,2	9,4	26,6	9,8	10,1
Québec	32,4	17,2	18,6	31,3	15,9	17,6	26,2	14	15,2	26,7	11,9	12,4	26,3	10,9	11,5	26,2	11,5	12,2
Ontario	25,7 <sup>-</sup>	12,9 <sup>-</sup>	13,8 <sup>-</sup>	22,8 <sup>-</sup>	11,4 <sup>-</sup>	12 <sup>-</sup>	20,4 <sup>-</sup>	10,1 <sup>-</sup>	11 <sup>-</sup>	20,4 <sup>-</sup>	10,1	10,9	21,7 <sup>-</sup>	10,9	11,5	20,1 <sup>-</sup>	10,2	10,7
Manitoba	30,5	16,1	17,5	27,7	14,1	14,8	25	12,9	14	25,1	11,9	12,6	23,8	11,5	12,1	22,5	11,4	12,3

TABLEAU 5 (suite)

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Saskatchewan	31,7	16,6	17,8	29,8	15,4	17,1	24,8	10,4	10,6	24,4	7,8	8,4	25,5	10,0	10,5	24,5	10,4	10,9
Alberta	23,2 <sup>-</sup>	13 <sup>-</sup>	14,3 <sup>-</sup>	22 <sup>-</sup>	12 <sup>-</sup>	13,4 <sup>-</sup>	19,5 <sup>-</sup>	10,4 <sup>-</sup>	11,5 <sup>-</sup>	18,2 <sup>-</sup>	9,2	9,5 <sup>-</sup>	19 <sup>-</sup>	10,6	10,9	17,7 <sup>-</sup>	8,4 <sup>-</sup>	8,8 <sup>-</sup>
Colombie-Britannique	27,6	15,8	17,1	25,9 <sup>-</sup>	14,3	15,1	26,6	15,2	15,8	25,9	14,5	15,5	24,7	13,8	14,8 <sup>+</sup>	23,2	13,1	13,5
Canada	28,6 <sup>-</sup>	15 <sup>-</sup>	16,2 <sup>-</sup>	26,5 <sup>-</sup>	13,6 <sup>-</sup>	14,7 <sup>-</sup>	23,3 <sup>-</sup>	11,8 <sup>-</sup>	12,8 <sup>-</sup>	23,1 <sup>-</sup>	10,9	11,6	23,4 <sup>-</sup>	11,2	11,7	22,4 <sup>-</sup>	10,6	11,2

NOTE : 1. Les transferts baissent considérablement la pauvreté mais les taxes réduisent l'ampleur de la baisse. Cet effet est masqué si on suit la méthodologie de Statistique Canada qui applique des SFR aux distributions avant impôts différents de ceux après impôts.

- (+) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

**TABLEAU 6**  
INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LA MPC TELLE QUE CALCULÉE PAR STATISTIQUE CANADA

Taux de faible revenu après impôt et transferts (revenu disponible MPC : MBINC27) d'après la mesure MPC dans les provinces canadiennes, 1999 – 2002, base provinciale et régionale.<sup>1</sup>

	1996	1997	1998	1999	2000	2002	2004	2005
Terre-Neuve-Labrador	Non disponibles dans les statistiques officielles			25,6 <sup>+</sup>	24,1 <sup>+</sup>	20,7 <sup>+</sup>	Non encore disponibles dans les statistiques officielles	
Île-du-Prince-Édouard				19,3 <sup>+</sup>	17,5	13,4		
Nouvelle-Écosse				18,7 <sup>+</sup>	18,1 <sup>+</sup>	17,3 <sup>+</sup>		
Nouveau-Brunswick				16,9 <sup>+</sup>	16	16,4 <sup>+</sup>		
Québec				13,1	13,3	11,2		
Ontario				12,7	12,7	12,4		
Manitoba				15	12,9	13,5		
Saskatchewan				14,2	15,4	12,9		
Alberta				14,7	13,7	11,8		
Colombie-Britannique				24,1 <sup>+</sup>	23,9 <sup>+</sup>	21,9 <sup>+</sup>		
Canada				15,1 <sup>+</sup>	14,9	13,6 <sup>+</sup>		

NOTE : 1. La variable MBINC27 n'est pas disponible avant 1999.

- (+) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

TABLEAU 7

INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SELON LA MPC APRÈS IMPÔTS APPLIQUÉE À TOUTES LES DISTRIBUTIONS<sup>1</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (revenu du marché RM : MTINC27), avant impôt mais après transferts (revenu total (RT) : TTINC27), et revenu disponible (RD : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base provinciale et régionale.

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD															
Terre-Neuve-Labrador	43,3 <sup>+</sup>	20,6 <sup>+</sup>	23,1 <sup>+</sup>	42,3 <sup>+</sup>	19,7 <sup>+</sup>	21,6 <sup>+</sup>	41,3 <sup>+</sup>	19,8 <sup>+</sup>	20,9 <sup>+</sup>	39,3 <sup>+</sup>	16,8 <sup>+</sup>	17,7 <sup>+</sup>	38,9 <sup>+</sup>	16,6 <sup>+</sup>	16,8 <sup>+</sup>	37,4 <sup>+</sup>	14,9 <sup>+</sup>	15,3 <sup>+</sup>
Île-du-Prince-Édouard	32,5	12,8	14,6	31,8	11,1	12,5	32,4 <sup>+</sup>	12,7	14,5	30,8 <sup>+</sup>	9,8	9,9	30,2 <sup>+</sup>	9,1	10,1	27,1	8,1	8,1
Nouvelle-Écosse	34,5	17,3	19,4 <sup>+</sup>	32,6	15,6	17,3 <sup>+</sup>	28,8	14,2 <sup>+</sup>	15,1 <sup>+</sup>	27,8	12,4 <sup>+</sup>	13,4 <sup>+</sup>	26,5	11,8 <sup>+</sup>	12,9 <sup>+</sup>	25,6	10,7	11,4 <sup>+</sup>
Nouveau-Brunswick	33,4	14,6	16	31,2	14,4	15,5	28,6	11,6	12,2	30,5 <sup>+</sup>	12,8 <sup>+</sup>	13,6 <sup>+</sup>	29,1 <sup>+</sup>	10,8 <sup>+</sup>	11,6 <sup>+</sup>	29,8 <sup>+</sup>	12,3 <sup>+</sup>	12,8 <sup>+</sup>
Québec	29,9	13,9	14,6	29,4	12,5	13	25,2	10,9	11,4	24,3	9,2	9,4	23,8	7,7	7,7	24,1	8	8,1
Ontario	26,5 <sup>-</sup>	13	14,1	23,5 <sup>-</sup>	11,7	12,3	20,9 <sup>-</sup>	10,3	10,9	20,7 <sup>-</sup>	10,3	10,6	22,1	11,1 <sup>+</sup>	11,6 <sup>+</sup>	20,8 <sup>-</sup>	9,9	10,4 <sup>+</sup>
Manitoba	28,5	12,9	13,5	26,1	10,6	11,4	24,2	10,9	11,1	24,2	10,7	11,2	23,4	10,1	10,5	20,8	9,6	10,1

TABLEAU 7 (suite)

	1996			1998			2000			2002			2004			2005		
	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD	RM	RT	RD
Saskatchewan	29,6	14,4	15,2	28,6	12,5	13,2	26,3	11,8	12,6	26	10,2	10,7	27,1	10,8 <sup>+</sup>	11,1 <sup>+</sup>	26,7	12 <sup>+</sup>	12,5 <sup>+</sup>
Alberta	22,7 <sup>-</sup>	12,4	13,2	21,3 <sup>-</sup>	11,5	12	19,4 <sup>-</sup>	9,5	10,1	18,1 <sup>-</sup>	9,1	9,3	19,9 <sup>-</sup>	10,3	10,8 <sup>+</sup>	17,8 <sup>-</sup>	8,7	8,8
Colombie-Britannique	29,9	18,2 <sup>+</sup>	20 <sup>+</sup>	29,3	16,4 <sup>+</sup>	18,4 <sup>+</sup>	28,8	17,3 <sup>+</sup>	18,4 <sup>+</sup>	27,2	15,6 <sup>+</sup>	17,2 <sup>+</sup>	25,7	14,3 <sup>+</sup>	16,1 <sup>+</sup>	24	13,6 <sup>+</sup>	14,2 <sup>+</sup>
Canada	28,4	14,2	15,3	26,6 <sup>-</sup>	12,8	13,7	23,8	11,6	12,2	23,1	10,7	11,3 <sup>+</sup>	23,6	10,7 <sup>+</sup>	11,3 <sup>+</sup>	22,5	10 <sup>+</sup>	10,4 <sup>+</sup>

NOTE : 1. Les EDTR de 1996 à 1998 ne reportent pas la taille de la région de résidence de la famille. La moyenne provinciale des MPC est donc considérée. Les résultats de 1996 à 1998 n'ont pas d'équivalents dans les statistiques officielles publiées par Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec ou le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale.

- (+) Valeur statistiquement plus faible (élevée) que celle du Québec

TABLEAU 8  
COMPARAISONS SPATIALES DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ EN UTILISANT  
LA MPC APPLIQUÉE À LA DISTRIBUTION APRÈS IMPÔTS

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	TN	IPE	NE	NB	QC	ON	MN	SK	AB	CB	CAN
(1) Terre-Neuve-Labrador (1)	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+
(2) Île-du-Prince-Édouard	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	0
(3) Nouvelle-Écosse	-	+	0	0	+	+	0	+	+	-	+
(4) Nouveau-Brunswick	-	+	0	0	+	+	0	+	+	-	+
(5) Québec	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-
(6) Ontario	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	0
(7) Manitoba	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(8) Saskatchewan	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	0
(9) Alberta	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-
(10) Colombie-Britannique	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+
Canada	-	0	-	-	+	0	0	0	+	-	0

NOTE : Le signe « - » (« + ») indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative, La valeur « 0 » indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.

TABLEAU 9

COMPARAISONS SPATIALES ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ  
(SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE PREMIER ORDRE)

EN UTILISANT 75 % À 125 % DE LA MPC APPLIQUÉE À LA DISTRIBUTION APRÈS IMPÔTS

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculée sur une base provinciale et régionale).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	TN	IPE	NE	NB	QC	ON	MN	SK	AB	CB	CAN
(1) Terre-Neuve-Labrador (1)	0	+	0	0	+	+	+	+	+	0	+
(2) Île-du-Prince-Édouard	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(3) Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	+	+	0	+	+	-	0
(4) Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	+	+	0	0	+	-	0
(5) Québec	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-
(6) Ontario	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	0
(7) Manitoba	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(8) Saskatchewan	-	0	-	0	0	0	0	0	0	-	0
(9) Alberta	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	0
(10) Colombie-Britannique	0	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+
Canada	-	0	0	0	+	0	0	0	0	-	0

NOTE : Le signe « - » (« + ») indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur « 0 » indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.

TABLEAU 10

COMPARAISONS SPATIALES ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ

(SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE DEUXIÈME ORDRE)

EN UTILISANT 50 % À 150 % DE LA MPC APPLIQUÉE À LA DISTRIBUTION APRÈS IMPÔTS

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	TN	IPE	NE	NB	QC	ON	MN	SK	AB	CB	CAN
(1) Terre-Neuve-Labrador (1)	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0
(2) Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0
(4) Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0
(5) Québec	-	0	-	-	0	0	0	0	0	-	-
(6) Ontario	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(7) Manitoba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(8) Saskatchewan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(9) Alberta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(10) Colombie-Britannique	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	+
Canada	0	0	0	0	+	0	0	0	0	-	0

NOTE : Le signe « - » (« + ») indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur « 0 » indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.

TABLEAU 11

## COMPARAISONS SPATIALES ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ

(SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE DEUXIÈME ORDRE)

EN UTILISANT 0 % À 150 % DE LA MPC APPLIQUÉE À LA DISTRIBUTION APRÈS IMPÔTS<sup>1</sup>

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	TN	IPE	NE	NB	QC	ON	MN	SK	AB	CB	CAN
(1) Terre-Neuve-Labrador (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(2) Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(3) Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
(4) Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Québec	0	0	0	0	0	-	0	0	0	-	-
(6) Ontario	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0
(7) Manitoba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(8) Saskatchewan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(9) Alberta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(10) Colombie-Britannique	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0
Canada	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0

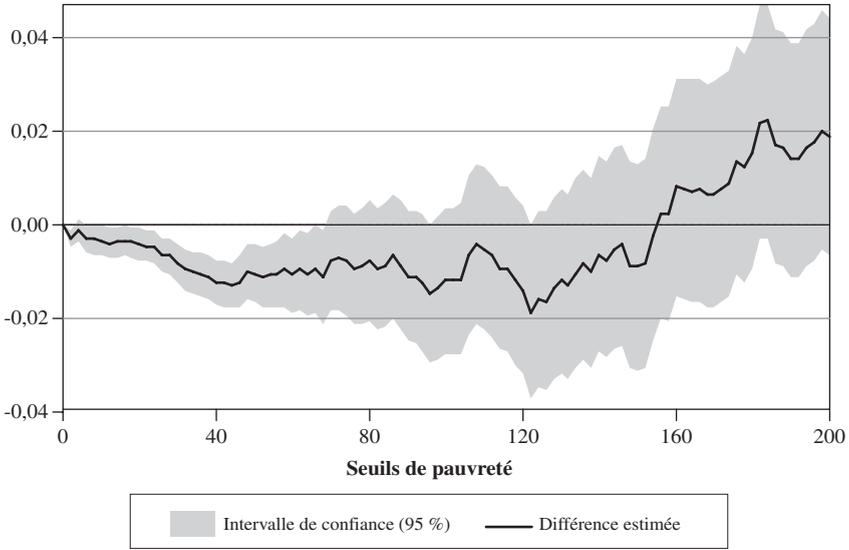
NOTE : 1. Il y a dominance de deuxième ordre de la Nouvelle-Écosse par rapport au (reste du) Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard par rapport à l'Ontario et l'Alberta, et du Québec par rapport à l'Alberta, si le seuil de pauvreté n'est jamais supérieur à 80 pour cent de la MPC (voir graphique 2 pour le cas du Québec et l'Alberta).

Le signe « - » (« + ») indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur « 0 » indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.

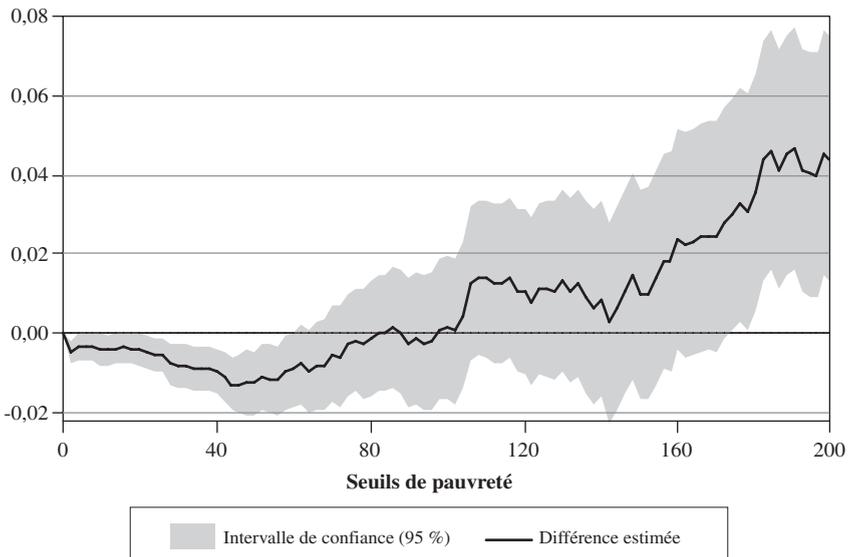
GRAPHIQUE 3

COMPARAISONS ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ *ABSOLUE* (SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE PREMIER ORDRE) ENTRE LE QUÉBEC, D'AUTRES PROVINCES ET LE CANADA EN 2002

**Le Québec et l'Ontario  
(alpha = 0)**

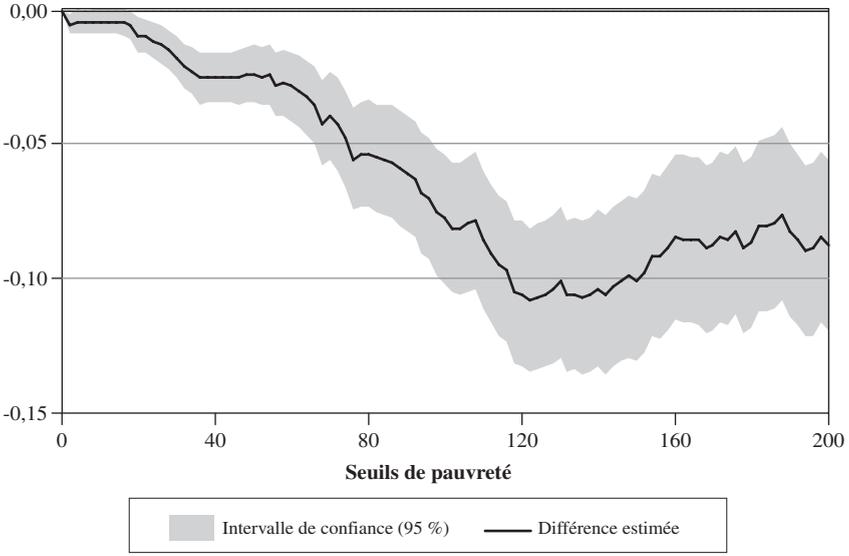


**Le Québec et l'Alberta  
(alpha = 0)**

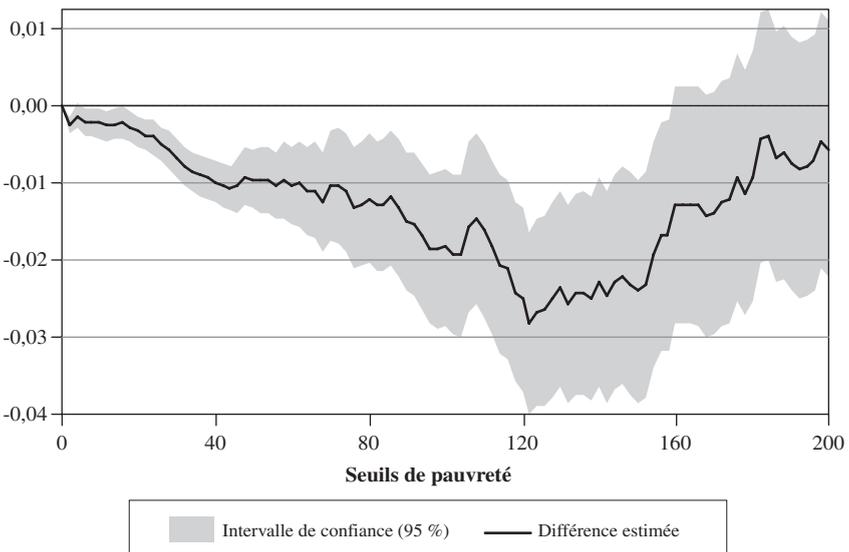


GRAPHIQUE 3 (suite)

**Le Québec et la Colombie-Britannique  
(alpha = 0)**



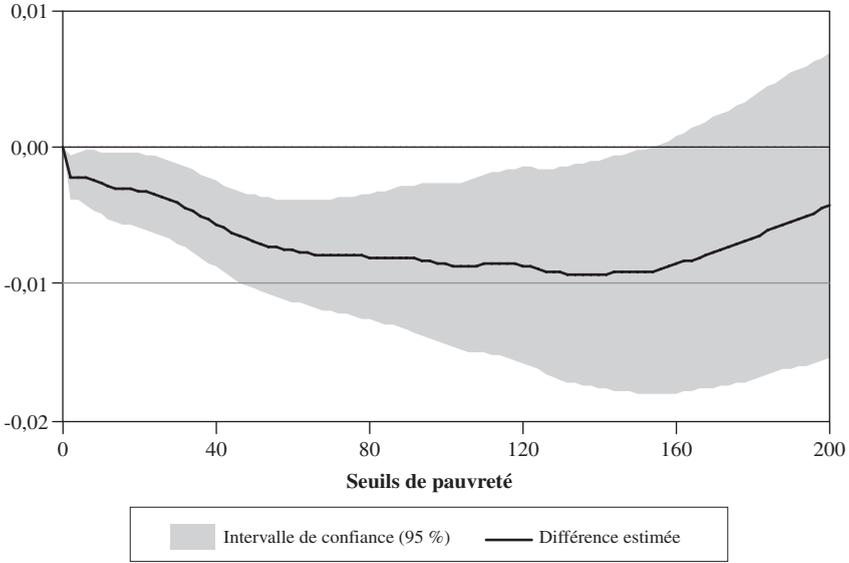
**Le Québec et le Canada  
(alpha = 0)**



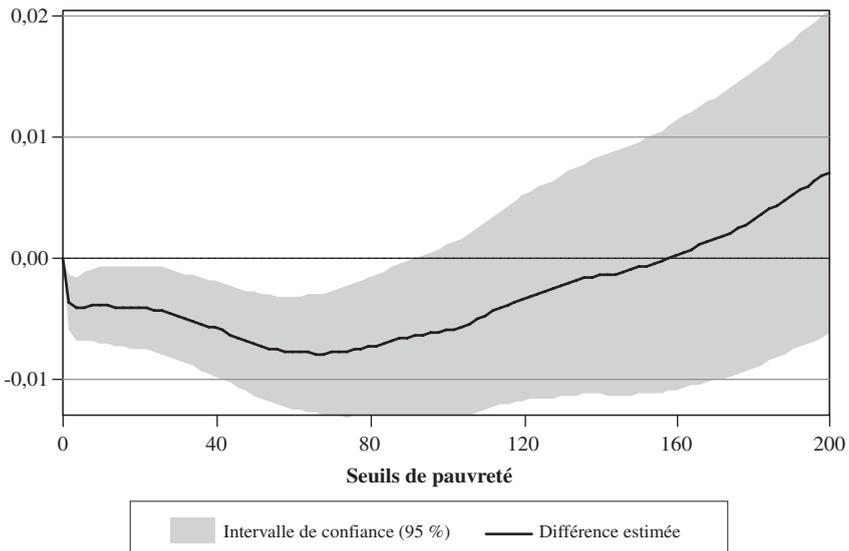
GRAPHIQUE 4

COMPARAISONS ROBUSTES DE LA PAUVRETÉ *ABSOLUE* (SELON LES MESURES DE PAUVRETÉ DE DEUXIÈME ORDRE) ENTRE LE QUÉBEC, D'AUTRES PROVINCES ET LE CANADA EN 2002

**Le Québec et l'Ontario  
(alpha = 1)**

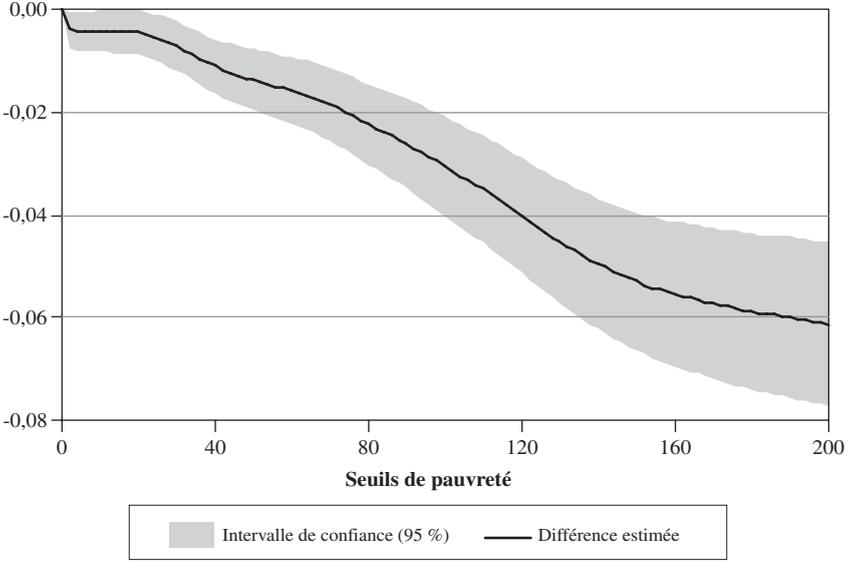


**Le Québec et l'Alberta  
(alpha = 1)**

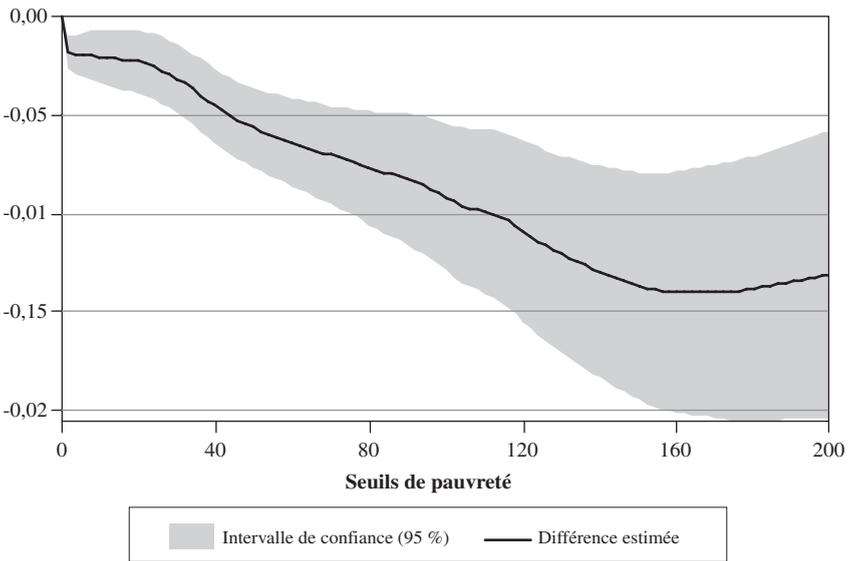


GRAPHIQUE 4 (suite)

**Le Québec et la Colombie-Britannique  
(alpha = 1)**



**Le Québec et le Canada  
(alpha = 1)**



## BIBLIOGRAPHIE

- ATKINSON, A. B. (1987), « On the Measurement of Poverty », *Econometrica*, 55(4) : 749-764.
- BIBI, S. et J.-Y. DUCLOS (2009), « L'effet des taxes et des transferts sur la pauvreté au Québec et au Canada », Université Laval, Québec, Canada.
- CHEN, W.-H. (2007), « Where is Poverty Greatest in Canada? Comparing Regional Poverty Profile without Poverty Lines: A Stochastic Dominance Approach », Statistique Canada.
- CLARK, S. R. et D. ULPH (1981), « On Indices for the Measurement of Poverty », *The Economic Journal*, 91 : 515-526.
- Conseil national du bien-être Social (2004), *Un Revenu pour Vivre?*, 120, <http://www.ncwcnbes.net/fr/publications/pub-120.html>
- DUCLOS, J.-Y. et A. ARAAR (2005), *Poverty and Equity: Measurement, Policy, and Estimation with DAD*, Springer and International Development Research Centre.
- DUCLOS, J.-Y. et P. MAKDISSI (2004), « Restricted and Unrestricted Dominance for Welfare, Inequality and Poverty Orderings », *Journal of Public Economic Theory*, 6(1) : 145-164.
- FIELDS, G. S. (1980), *Poverty, Inequality, and Development*, Cambridge University Press.
- FOSTER, J.E. (1998), « Absolute versus Relative Poverty », *The American Economic Poverty*, 88(2) : 335-341.
- FOSTER, J.E., J. GREER, et E. THORBECKE (1984), « A Class of Decomposable Poverty Measures », *Econometrica*, 52(3) : 761-765.
- FOSTER, J.E. et A.F. SHORROCKS (1988), « Poverty Orderings », *Econometrica*, 56 : 173-177.
- ISQ et MESS (2005), *Conditions de Vie : Inventaire des Indicateurs de pauvreté et d'exclusion Sociale*, Institut de la Statistique du Québec (ISQ, [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS, [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)).
- ISQ et MESS (2006), *Conditions de vie : recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Institut de la Statistique du Québec (ISQ, [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)) et ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS, [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)).
- MILLIGAN, K. (2008), « The Evolution of Elderly Poverty in Canada », *Canadian Public Policy*, XXXIV : 79-94.
- PENDAKUR, K. (2001), « Consumption Poverty in Canada, 1969-1998 », *Canadian Public Policy*, XXXII(2) : 125-149.
- RAVALLION, M. (1998), « Poverty Lines in Theory and Practice »  
La Banque Mondiale, <http://go.worldbank.org/A02Q112640>
- RESSOURCES HUMAINES et DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2006), *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2002 selon la mesure du panier de consommation*, <http://www.hrsdc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2002-000662/SP-628-05-06F.pdf> (consulté le 20 décembre 2010).

- SARLO, C. (2008), « *What is poverty? Providing Clarity for Canada* », The Fraser Institute, Vancouver.
- SEN, A. (1976), « Poverty: An Ordinal Approach to Measurement », *Econometrica*, 44 : 219-231.
- STATISTIQUE CANADA (2007), « Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005 », Document de Recherche N° 75F0002MIF au catalogue – N° 004.
- WATTS, H. W. (1968) : « An Economic Definition of Poverty », in D. MOYNIHAN, (éd.), *Understanding Poverty*, New York, Basic Books.